

Conditions de vente Kine+



Conditions en vigueur à partir du 31/01/2007.

Les présentes conditions s'appliquent à toute souscription de carte Kine+.

La Kine+ est valable un an à compter de sa souscription. Les places souscrites peuvent être retirées dans les délais précisés ci-dessous.

La carte est soumise aux conditions de vente en vigueur au jour de la recharge.

Avantage cinéma

La Kine+ ne contient aucune place lors de sa souscription. Elle doit être rechargée dès sa souscription. La recharge est réalisée à un tarif avantageux de 20 € pour 5 places de cinéma qui doivent être retirées dans les 50 jours qui suivent la 1ère utilisation sachant que la 1ère utilisation devra avoir lieu dans les 50 jours de la recharge. Cette carte n'est valable que pour les cinémas Kinopolis de Nancy, Saint-Julien-Lès-Metz, Mulhouse et Thionville. Les délais de 50 jours sont maintenus même s'ils expirent après la fin de la validité de la Kine+. À défaut de première utilisation dans les 50 jours et d'utilisation de la totalité des places dans les 50 jours, les places seront perdues.

Le prix et les délais de 50 jours sont fixés dans le cadre du lancement et peuvent être modifiés à tout moment. Les nouveaux délais et le nouveau prix ne s'appliqueront qu'aux recharges réalisées à compter de leur entrée en vigueur.

La Kine+ devra être totalement consommée avant de pouvoir recharger sa Kine+ de 5 places.

Seul le titulaire de la Kine+ peut utiliser les places obtenues grâce à la Kine+. La Kine+ peut être contrôlée par le personnel de Kinopolis à n'importe quel moment après achat des places.

Les séances spéciales type "connaissance du monde", avant-premières exceptionnelles, soirées privées, à thèmes... ne rentrent pas dans le programme Kine+.

Avantages supplémentaires éventuels

Kinopolis pourra octroyer différents avantages supplémentaires au titulaire de la Kine+. Ces avantages pourront notamment consister en réduction de prix sur les boissons et nourritures.

Seul le titulaire de la Kine+ peut consommer les avantages Kinopolis et chaque privilège ne peut être consommé qu'une fois par séance achetée. L'invitation pour profiter de certains avantages est adressée par e-mail. Le titulaire devra donc nous prévenir en cas de changement d'adresse e-mail. Les invitations pouvant être envoyées peu de temps avant l'évènement, le titulaire s'engage à consulter régulièrement sa boîte e-mail.

La Kine+ devra être présentée pour obtenir chaque avantage et peut être contrôlée par le personnel de Kinopolis à n'importe quel moment après consommation de ce privilège.



Les privilèges dont bénéficie l'adhérent peuvent être susceptibles de modifications ou suppressions à n'importe quel moment, sans préavis ni information. La liste de ces avantages est disponible à l'accueil de votre Kinopolis et est susceptible de varier à tout moment.

Divers

Toute tentative de fraude pour bénéficier de ces privilèges entraînera la suppression du compte de l'adhérent et l'impossibilité de se réinscrire dans tous les cinémas Kinopolis, ainsi que la perte des places encore présentes sur la carte.

En cas de perte ou de vol, les frais d'édition d'une nouvelle carte Kine+ seront de 2,50 €. Les places restantes seront perdues et ne seront pas créditées sur la nouvelle Kine+.

L'adhérent peut demander la résiliation de son compte Kine+ par une simple lettre adressée à votre Kinopolis. La lettre devra être accompagnée de la Kine+. En aucun cas l'adhérent se verra rembourser des places.

Chaque recharge de la carte a pour effet l'adhésion aux nouvelles conditions de vente disponibles à l'accueil de votre Kinopolis. Une personne physique ne peut pas être en possession de plusieurs cartes Kine+.

Kinopolis se réserve le droit de cesser son programme Kine+ à tout moment. Les places encore présentes au jour de l'entrée en vigueur de la cessation pourront être utilisées dans la limite des délais visés aux présentes conditions de vente. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification et plus généralement de l'ensemble des droits visés à la section 2 du chapitre V de la loi 78-17 du 6 janvier 1978. Nous sommes à votre disposition pour vous donner gratuitement copie de cette section sur simple demande formulée à l'accueil de votre Kinopolis.

Validation du document

Prénom..... Nom.....

Fait à Le.....

Signature précédée de la mention "Bon pour accord"